

Constitution générale du véhicule			
1. Nombre d'essieux	2	et de roues	4
1.1. Nombre et emplacement des essieux			
3. Essieux moteur (nombre, emplacement, cradoage d'un autre essieu)	1 à l'avant		
3.1. Le véhicule est	non automatisé		
4. Dimensions principales			
4.1. Empattement	3081 mm		
1-2. Empattement des essieux			
5. Longueur	2-3		
6. Largeur	4666 mm(*)		
7. Hauteur	1829 mm		
8. Hauteur de la sellerie d'attelage pour tracteur routier (maximum et minimum)	1810 mm(*)		
9. Distance entre l'extrémité AV du véhicule et le centre du dispositif d'attelage	4740 mm		
11. Longueur de la zone de chargement	2115 mm		
Masses			
13. Masse en ordre de marche	1481 kg		
13.1. Répartition de cette masse entre les essieux			
1	926 kg		555 kg
2	01537,0 kg		
13.2. Masse réelle du véhicule			
16.1. Masse maximale techniquement admissible	2200 kg		
16.2. Masse maximale techniquement admissible sur chaque essieu			
1	1125 kg		1240 kg
16.4. Masse maximale techniquement admissible	3250 kg		
18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de			
18.1. Remorque à l'imon d'attelage			
18.2. Semi-remorque	1050 kg		
18.3. Remorque à essieu central	140 kg		
18.4. Remorque non freinée	75 kg		
19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage			
Propulsion			
20. Constructeur du moteur	RENAULT		
21. Code du moteur inscrit sur le moteur	K9K 08		
22. Principe de fonctionnement	Allumage par compression à 4 temps		
23. Electrique pur	Non		
23.1. Catégorie de véhicule [électrique] hybride	4 en 1 type		
24. Nombre et disposition des cylindres	1461 cm3		
25. Cylindrée du moteur	Gazole		
26. Carburant	Monocarburant		
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modifiable/double carburant			
26.2. Type (double carburant uniquement)			
27.1. Puissance nette maximale	70 kW		
(moteur à combustion interne)			
27.2. Puissance nette maximale			
27.3. Puissance nette maximale GPL/Ethanol			
27.4. Puissance nette maximale (moteur électrique)			
28.1. Boîte de vitesses (type)	Manuelle		
28.1.1. Rapports de démultiplication (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)			
1	0,2683		1,1935
2	0,3135		
3	0,8158		
4			
5	1,5333		
6	1,785		
7			
8			
28.1.1. Rapport de transmission finale (le cas échéant)			
1	0,0637		0,2832
2	0,1219		
3	0,1936		
4			
5	0,3638		
6	0,4237		
7			
8			
Vitesse maximale	163 km/h		
29. Vitesse maximale			
Essieux et suspension			
30. Voie des essieux	1521 mm		1533 mm
35. Combinaison pneu monté/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (CRP) et catégorie de pneu utilisée			
1	195/65 R15 (95) T 6,0 J 15 - 44 (C1)B		
2	195/65 R15 (95) T 6,0 J 15 - 44 (C1)B		
Dispositifs de freinage			
36. Connexions pour le freinage de la remorque	Mécaniques		
37. Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque			

Carrosserie				BB
38.	Code de la carrosserie			BLANC
40.	Couleur du véhicule			2 portes battantes et 1 ou 2 portes(s) latérales(s)
41.	Nombre et configuration des portes			02 - 2 à l'avant
42.	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)			
44.	Dispositif d'attelage			
45.	Marque ou numéro de réception du dispositif	ELI*55R01*7686 (*)		
45.1.	Valeurs caractéristiques			
46.	Performances environnementales			
46.1.	Niveau sonore			
A1 arrêt	: 76 dB(A)			
En marche				
47.	Niveau des émissions d'échappement EURO			
47.1.	Paramètres pour les tests d'émissions de Wind			
47.1.1.	Masse d'essai, Kg			1713
47.1.2.	Surface frontale, m2			
47.1.2.1.	Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm2)			
47.1.3.	Coefficients de résistance à l'avancement sur route			
47.1.3.0.	f0, N			123,2
47.1.3.1.	f1, N/(km/h)2			0,869
47.1.3.2.	f2, N/(km/h)2			0,0448
47.2.	Cycle de conduite			3b
47.2.1.	Classe de cycle de conduite			0,076
47.2.2.	Facteur de réglage de la vitesse (fdsc)			
47.2.3.	Vitesse limitée			
48.	Emissions de gaz d'échappement			
1.	Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable			
1.2.	Procédure d'essai : Type I (valeurs moyennes NEDC valeurs max WLTP) ou WHSC (Euro VI)			
Essence / Diesel				
CO	: 59,2 mg/km	THC		
NMHC		NOx		
THC + NOx	: 57,2 mg/km	NH3		
Particules (masse)				
Particules (nombre)				
GPL/Ethanol				
CO		THC		
NMHC		NOx		
CH4		NH3		
Particules (masse)				
Particules (nombre)				
GPL/GN				
CO		NOx		
NMHC		THC		
CH4		NH3		
Particules (masse)				
Particules (nombre)				
Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption	: 0,51 m-1			
48.2.	Valeurs RDE maximum déclarées (le cas échéant)			
		NOx		